

Demande d'un passeport remis en échange à remplir par la personne qui fait la demande

Cette formule est valable 30 jours au plus. Elle doit être dûment remplie et présentée au centre de documents d'identité

Identité de la personne titulaire		
Nom / prénom(s):	Date de naissance:	
Adresse:	Domicile:	Code postal:
Motif		
Dépôt		
Si un passeport supplémentaire est remis en échange, l'un des deux passeports doit être déposé auprès d'une autorité d'établis- sement. L'autorité peut exceptionnellement autoriser un autre type de dépôt dans la mesure où tout abus est exclu (art. 21 OL- DI).		
Veuillez indiquer le dépôt souhaité.		
 Service des documents d'itentité du canton de Berne □ Centre de documents d'identité de Berne □ Centre de documents d'identité de Bienne □ Centre de documents d'identité de Courtelary □ Centre de documents d'identité d'Interlaken □ Centre de documents d'identité de Langenthal □ Centre de documents d'identité de Langnau □ Centre de documents d'identité de Thoune Le passeport peut être échangé au plus tôt trois semaines après la demande, pendant les heures d'ouverture ordinaires au guichet. 		
O Employeur ou agence de voyage* La personne titulaire et l'employeur ou l'agence de voyage prennent connaissance qu'il n'est pas permis de voyager avec deux passeports ou d'en porter deux simultanément. En cas d'infraction à la présente disposition, l'autorité d'établissement décline toute responsabilité quant aux conséquences qui en résulteraient.		
Le passeport est envoyé à l'endroit annoncé dans un délai de dix jours ouvrés après réception de la demande. L'autorité d'établissement se réserve le droit de réclamer en tout temps le passeport remis en échange. La personne titulaire et l'employeur ou l'agence de voyage rendent l'un des passeports à l'autorité d'établissement dès le moment où il n'est plus nécessaire.		
*Confirmation de l'employeur ou de l'agence Nom, adresse (tampon), signature	Signature de la personne titulaire	
Date	Date	